AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP28-1-75227615

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

EDITION DE LA STATION DES PAYS DE LA LOIRE ANGERS

Tél. 88.56.15
88.06.15

ABONNEMENT ANNUEL 50 frs

(MAINE & LOIRE, LOIRE-ATLANTIQUE, SARTHE, VENDÉE, MAYENNE)

Régisseur de recettes de la D.D.A. - Protection des Végétaux-Cité Administrative rue Dupetit-Thouars - 49043 ANGERS CEDEX

C. C. P. Nantes 86-04-02

BULLETIN N° 30 de JANVIER 1975 - TOUS DEPARTEMENTS.................... p. 1

LES TRAITEMENTS D'HIVER DES ARBRES FRUITIERS

1°) Les mesures d'hygiène générale - Leur importance peut être considérable dans la lutte contre certains parasites, car elles diminuent le nombre de germes infectieux et peuvent réduire l'intensité des attaques ultérieures. Elles ne doivent donc pas être négligées.

a) Arbres fruitiers à pépins:

- contre les tavelures, il est recommandé d'enfouir les feuilles mortes. Si le mode de conduite du verger ne permet pas le travail du sol, il est conseillé de pulvériser les feuilles avec un colorant nitré avant le débourrement.
- contre le chancre commun du pommier, on peut supprimer par la taille les jeunes rameaux atteints et soigner les chancres des grosses branches par application d'un produit spécial à base d'exyquinoléine ou du mélange d'oxyde de fer, de cuivre et de mercure.
- contre l'oïdium, il faut éliminer, au cours de la taille, les bois d'un an dont les bourgeons sont contaminés.
- Enfin on profitera de la taille pour détruire les fruits momifiés, les chicots et les rameaux.

b) sur les arbres fruitiers à noyaux: Il est indispensable de supprimer et de détruire au cours de la taille, les rameaux et les fruits tués par le Coryneum ou le Monilia. Ces affections rencontrent dans nos régions des conditions d'humidité très favorables à leur développement et sont difficiles à combattre. Ces mesures, bien appliquées, améliorent l'efficacité des traitements. Les plaies importantes doivent être désinfectées et mastiquées.

2°) Les traitements d'hiver - Ces traitements ne se justifient pas dans tous les vergers, ils ne sont susceptibles de détruire que certains parasites: oeufs d'insectes (pucerons en particulier), d'acariens, de cochenilles, mousses et lichens éventuellement. Pour décider de l'opportunité de ce traitement, les arboriculteurs devront donc examiner leurs vergers et tenir compte des pullulations de parasites qu'ils ont observées au cours de la saison précédente.

Ces traitements peuvent s'exécuter suivant les cas avec les produits suivants:

- Huiles blanches - Leurs doses d'emploi sont: spécialités titrant 70% d'huile: 4 l. par hl. d'eau - spécialités titrant 75% d'huile: 3,5 l. par hl. d'eau - spécialités titrant 80% d'huile: 3 l. par hl. d'eau.
  Sur arbres fruitiers à noyau, ces doses doivent être réduites de moitié. Les huiles blanches sont efficaces contre les cochenilles.
- Huiles d'anthracène - Elles s'utilisent aux doses suivantes: spécialités titrant 65% d'huile: 7,5 l. par hl. d'eau - spécialités titrant 75% d'huile: 7 l. par hl. d'eau - spécialités titrant 80% d'huile: 6 l. par hl. d'eau.
  Sur arbres fruitiers à noyaux, ces doses doivent être réduites de moitié. Les huiles d'anthracène ont une action sur les oeufs d'insectes, d'acariens, elles éliminent mousses, lichens, vieilles écorces.
- Colorants nitrés - Ils s'emploient à la dose de 600 gr. de matière active par hl. d'eau. Les colorants nitrés ont une action sur les oeufs d'insectes et d'acariens.
- Huiles jaunes - Ce sont des mélanges d'huiles blanches et de colorants nitrés qui s'utilisent à la dose de 2 à 3 l. d'une spécialité commerciale par hl. d'eau. Les huiles jaunes ont une action contre les oeufs d'insectes, d'acariens et sur les cochenilles.

Imprimerie de la Station d'Angers - *Directeur-Gérant*: L. BOUYX

1975 n°30-54   4930.17311   1

...../.....

- Les Oléoparathions et les Oléomalathions - Leurs doses respectives d'emploi sont de 1,5 et 3 l. d'une spécialité commerciale par hl. d'eau. Ces produits ont également une action contre les oeufs d'insectes et d'acariens et sur les cochenilles. Mais contraitement aux autres produits qui doivent être pulvérisés pendant le repos complet de la végétation, ils peuvent s'utiliser jusqu'au stade C3 de Fleckinger (pommier et poirier).
- Une spécialité plus récente constituée de plusieurs matières actives, expérimentées depuis deux ans contre l'araignée rouge, a donné des résultats satisfaisants. Il s'agit du mélange Dinoterbe + huile de pétrole (spécialité commerciale Din-oil).

IMPORTANT - Les conditions climatiques exceptionnellement douces de l'hiver ont provoqué une entrée en végétation très précoce du pêcher et du poirier. Sur pêcher, l'avancement de la végétation est tel qu'il est déconseillé d'effectuer désormais les traitements d'hiver avec des produits qui doivent être utilisés durant le repos complet de la végétation (huiles d'anthracène, huiles jaunes, colorants nitrés). Sur poiriers, ces traitements sont encore possibles, sous réserve d'être exécutés dès maintenant.

LES TRAITEMENTS D'HIVER DE LA VIGNE

Les viticulteurs profiteront de la période de repos de la végétation pour lutter contre certaines affections du vignoble.

1°) ESCA - Cette grave maladie doit être combattue par des pulvérisations hivernales, en respectant les indications suivantes: utiliser une bouillie à base d'arsénite de soude à la concentration de 1250 gr. d'arsénic par hl. d'eau. L'arsénite de soude, composé arsénical soluble, est très toxique. Il est indispensable de prendre certaines précautions: utiliser des appareils absolument étanches, ne pas fumer, ne pas manger ou boire pendant le traitement, porter des gants de caoutchouc, ne pas traiter s'il fait du vent, appliquer le traitement pendant le repos complet de la végétation au plus tôt 10 jours après la taille, au plus tard 3 semaines avant la date probable du débourrement. Pulvériser abondamment surtout les plaies de taille récentes et anciennes, éviter de traiter par temps pluvieux et de pulvériser sur les bourgeons humides. Pour avoir sa pleine efficacité, ce traitement doit être appliqué au minimum au cours de deux hivers successifs et de préférence trois.

2°) EXCORIOSE -Cette affection a, en général, continué de régresser en 1974. Elle pourrait redevenir dangereuse si les conditions climatiques du printemps prochain lui sont favorables. - Les pulvérisations effectuées à l'arsénite de soude à la dose de 625 gr par hl. d'eau durant le repos de la végétation, assurent une certaine protection; elles ne doivent donc pas être négligées dans les vignobles où l'excoriose a été constatée. Des traitements effectués en cours de végétation peuvent assurer une protection complémentaire. Leurs modalités seront précisées le moment venu.

3°) ACARIOSE ET ERINOSE -Ces deux affections sont causées par deux minuscules acariens invisibles à l'oeil nu. Si les dégâts de l'érinose sont caractéristiques (boursouflures à la face supérieure des feuilles, feutrage blanc à la face inférieure), ceux de l'acariose sont plus difficiles à identifier. Peu après le départ de la végétation, cet acarien entraîne la formation de feuilles gaufrées, duveteuses, à nervures saillantes, de teinte vert grisâtre. La croissance des rameaux est arrêtée et les entrenoeuds restent courts. Ces deux affections peuvent être combattues en hiver, en pulvérisant des spécialités commerciales contenant une association d'huiles anthracéniques et de colorants nitrés.

ARBRES FRUITIERS

CLOQUE ET CORYNEUM DU PECHER - Sur les variétés à débourrement précoce de pêchers, de nectarines, des contaminations peuvent déjà se produire en raison des conditions climatiques actuelles. Un premier traitement contre ces maladies doit donc être exécuté dès maintenant. On peut utiliser l'un des fongicides suivants: bouillies bordelaise et bourguignonne, oxychlorure de cuivre, oxyde cuivreux, sulfate basique de cuivre: 500 g. de cuivre métal - captafol: 120 g. - captane: 250 g. - ferbame: 175 g. - thirame: 175 g. - zirame: 175 g. - association de zirame et de cuivre: dose homologuée pour chaque spécialité commerciale. - Les doses sont indiquées en grammes de matière active par hl. d'eau. L'utilisation de produits cupriques est déconseillée sur les variétés dont les bourgeons sont éclatés. Sur les variétés à débourrement plus tardif, ce traitement devra être exécuté au fur et à mesure de l'entrée en végétation.

Le Chef de la Circonscription Phytosanitaire des "PAYS DE LA LOIRE"
J. DIXMERAS

Les Ingénieurs chargés des Avertissements Agricoles:
R. GEOFFRION - J. BOUCHET

TIRAGE DU 24 JANVIER 1975